

étudier au...

Portugal



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SYSTÈME BINAIRE

Enseignement supérieur universitaire

- ▶ S'adresse principalement aux étudiants qui veulent suivre un enseignement général, plus théorique ou qui veulent se consacrer à la recherche.

Enseignement supérieur polytechnique

- ▶ S'adresse essentiellement aux étudiants qui recherchent un enseignement professionnel, plus pratique et comportant beaucoup de stages.

Institutions

- ▶ institutions publiques (administrées par l'État)
- ▶ institutions privées (reconnues par l'État)

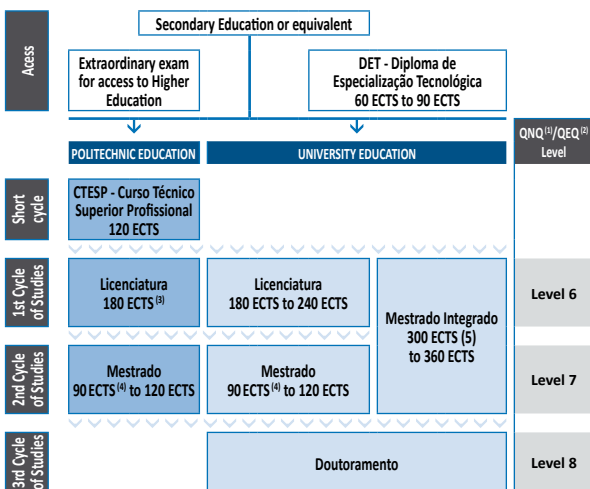




DIPLÔMES

- ▶ Curso Técnico Superior Profissional (CTeSP) (4 semestres ; 120 ECTS)
- ▶ Licenciatura (6-8 semestres ; 180-240 ECTS)
- ▶ Mestrado (3-4 semestres ; 90-120 ECTS)
- ▶ Mestrado integrado (10-12 semestres ; 300-360 ECTS)
- ▶ Doutoramento

Portuguese Higher Education System



¹ QNQ - National Qualifications Framework.

² QEQ - European Qualifications Framework.

³ Except when in order to exercise a certain professional activity requiring education and training ranging between 210 and 240 ECTS.

⁴ In exceptional circumstances, a cycle of studies leading to a Mestre degree in a specialized field may have 60 credits, resulting from a stable and consolidated practice in that specific field at international level.

⁵ A Mestre degree may also be awarded following an integrated cycle of studies, for access to a professional activity, if the length: a) is established by European Union regulations; b) results from a regular and consolidated practice within the European Union; in such cases, a Licenciado degree is awarded to students having obtained 180 ECTS (3 years, 6 semesters).



INSCRIPTIONS

CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès à l'enseignement supérieur est sélectif et basé sur une note d'entrée minimale, sur dossier et/ou sur épreuve :

- ▶ sélection nationale (*concurso de acesso*)
- ▶ sélection propre à l'université (*provas de ingresso*)

Plus d'infos sur www.dges.gov.pt/guias/?plid=593

Diplôme de fin d'études secondaires

Légalisation du diplôme (apostille)

- ▶ à demander auprès du service de légalisation du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)
<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/citoyennete/certificat-casier-judiciaire/certificat-copie/legalisation-actes.html>

Équivalence du diplôme

1. faire traduire son diplôme et relevé de notes en portugais par un traducteur assermenté
<https://mj.gouvernement.lu/fr/professions-droit/expert-judiciaire/liste-experts-traducteurs.html>
2. obtenir l'équivalence du diplôme auprès
 - > d'une école secondaire au Portugal
 - > du *Direção Geral de Educação* – DGE (Direction générale de l'éducation)
www.dge.mec.pt/equivalencias-estrangeiras

Sélection

Consulter le site web de l'université pour s'informer sur les critères d'admission :

- ▶ si la filière est soumise à un *numerus clausus*
- ▶ s'il y a des restrictions suivant le type de diplôme de fin d'études
- ▶ si vous devez passer des épreuves d'admission *provas de ingresso**
- ▶ si vous devez passer un test en portugais :
 - > Institut national des langues
www.inll.lu ;
 - > Camões, Instituto da Cooperação e da Língua
www.instituto-camoes.pt ;
 - > Ambassade du Portugal au Luxembourg
www.portugaledu.lu.

*Si votre diplôme de fin d'études secondaires correspond à celui du Portugal pour accéder à la licence souhaitée et que vos notes sont suffisantes, vous ne devrez pas passer d'examen complémentaire. Vérifiez les conditions d'accès sur le site de l'université.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Enseignement supérieur public – *National Call*

Les candidatures aux universités portugaises publiques se font via le site centralisé www.dges.gov.pt.

3 phases d'inscription**

1. 4^e semaine de juillet
2. fin août
3. début septembre

Les dates exactes sont publiées chaque année sur le site officiel www.dges.gov.pt.

- ▶ choisir un maximum de 6 institutions/filières (classement par ordre de préférence)
- ▶ remplir les conditions d'admission

**CONTINGENT SPÉCIAL

7% des postes vacants sont réservés aux émigrants portugais et luso-descendants uniquement lors de la 1^{re} phase. Demandez un certificat faisant preuve de votre situation auprès du consulat portugais.

Enseignement supérieur privé

- ▶ candidater directement auprès de l'établissement
- ▶ passer éventuellement un examen d'entrée organisé par l'établissement privé

www.dges.gov.pt



FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont déterminés par chaque institution et varient d'une filière à l'autre.

ENSEIGNEMENT PUBLIC

- ▶ Técnico superior profissional : 697 €
- ▶ e mestrado integrado : 697 €
- ▶ Mestrado : 1.200 € - 2.200 €
- ▶ Doutoramento : 2.500 € - 3.000 €

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- ▶ Licenciatura : 3.500 € - 7.000 €
- ▶ Mestrado e mestrado integrado : 2.500 € - 7.200 €
- ▶ Doutoramento : 2.500 € - 7.200 €





MOTEURS DE RECHERCHE

Trouvez votre programme d'études

- ▶ Direção-Geral do Ensino Superior
www.dges.gov.pt/pt
- ▶ Study & research in Portugal
<https://study-research.pt/>

SITES UTILES

- ▶ Camões
<https://portugaledu.lu/>
- ▶ Portal das comunidades portuguesas
<https://portaldascomunidades.mne.gov.pt/pt/>



VIE ÉTUDIANTE

ACEL

L'ACEL (Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois) vous informe sur tous les aspects de la vie étudiante :

- ▶ logement
- ▶ sécurité sociale
- ▶ jobs
- ▶ stages étudiants



www.acel.lu





AIDE FINANCIÈRE

AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

- ▶ Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur octroie des bourses d'études et un prêt étudiant à toute personne inscrite dans un programme d'études supérieures et remplissant certaines conditions.
- ▶ L'aide financière est accordée uniquement pour des formations menant à un diplôme reconnu !
- ▶ Contactez le service Aides financières du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en cas de doute aide-fi@mesr.etat.lu.

Délais de demande

- ▶ du 1^{er} août au 30 novembre (semestre d'hiver)
- ▶ du 1^{er} janvier au 30 avril (semestre d'été)

Formations éligibles

Consultez la rubrique [formations éligibles](http://www.mengstudien.lu) sur www.mengstudien.lu.



Tout savoir sur la procédure de la demande et les conditions d'octroi

www.mengstudien.lu

(avec possibilité de faire une [simulation](#))



Faites votre demande en ligne sur www.guichet.lu !

MyGuichet.lu

www.mengstudien.lu

- ▶ Études
- ▶ Aides financières
- ▶ Vie étudiante



*meng***studien.lu**

by MESR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

Contactez le service Information études supérieures du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur pour vous assurer de la reconnaissance du diplôme envisagé !
etudes@mesr.etat.lu

www.mengstudien.lu



Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

18-20, montée de la Pétrusse • L-2327 Luxembourg • Tél.: 247-88650

E-mail: etudes@mesr.etat.lu • aide-fi@mesr.etat.lu

www.mengstudien.lu

Photos : © [stock.adobe.com](https://www.stock.adobe.com)

Édition 2023/2024